

FICHE PRODUIT
PRÉVOYANCE TNS
1. LA CIBLE

Tous les travailleurs non-salariés : professions libérales, professions médicales et paramédicales, artisans et commerçants. Le produit s'adresse également aux mandataires sociaux.

2. LES GARANTIES

Les garanties sont exprimées en % du PASS, de 0,25 PASS à 5 PASS (par pas de 0,1 PASS).

GARANTIES EN INCLUSION	Niveau des garanties
Capital Décès/PTIA	300 % à 400 % de la base de garantie
Capital double effet <i>(en cas de décès du conjoint, simultanément ou dans un délai de douze mois suivant le décès de l'assuré)</i>	100% de la base des garanties
Assistance	Dépannage d'urgence ou nettoyage des locaux Rapatriement médical Garde d'enfants ou aide-ménagère Aide au retour à l'emploi Etc...

GARANTIES OPTIONNELLES	Niveau des garanties
Capital majoration par enfant à charge	100% de la base des garanties par enfant à charge
Rente Education	Enfants à charge de - 0 à 10 ans : 15% de la base des garanties/an - 11 à 18 ans : 20% de la base des garanties/an - 19 à 26 ans : 25% de la base des garanties/an <i>La garantie est acquise sans déclaration des enfants nécessaire. Tarif fixe, quel que soit le nombre d'enfant assuré.</i>
Rente Conjoint	15% de la base des garanties /an
Capital doublement accident	100 % de la garantie décès, soit : - Adhérent sans enfant à charge : 300% de la base des garanties - Adhérent avec enfant à charge : 400% de la base des garanties
Incapacité Temporaire de Travail (ITT)	
Incapacité Permanente et Partielle (IPP) <i>(à partir de 33% d'invalidité et 15% pour les professions libérales médicales et paramédicales)</i>	Forfaitaire jusqu'à 2 PASS 100% de la base des garanties
Incapacité Permanente et Totale (IPT) <i>(à partir de 33% d'invalidité)</i>	Choix de la franchise maladie / accident/ hospitalisation : [15/ 0/ 3] ou [15/ 3/ 3] ou [30/ 3/ 3] ou [30/ 30/ 30]
Incapacité Professionnelle	Le taux d'Invalidité Permanente est déterminé uniquement sur la base de l'invalidité professionnelle

Exonération des cotisations	Exonération des cotisations incapacité et invalidité en cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours continus L'exonération des cotisations porte également sur les cotisations des options invalidité pro, confort dos et confort psy lorsqu'elles sont souscrites
Confort « dos »	En cas d'arrêt de travail, sans condition d'hospitalisation Délai d'attente de 6 mois
Confort « psy »	En cas d'arrêt de travail, sans condition d'hospitalisation Délai d'attente de 12 mois
Allocation d'obsèques / Forfait coup dur	8% de la base de garantie

Le tableau des garanties complet est disponible en téléchargement sur www.sollyazarpro.com



L'ensemble des garanties est **déductible MADELIN**, hors garanties décès en capital et hors mandataires sociaux.

5. LES CONDITIONS D'ADHÉSION

➔ PROFIL ASSURÉ

- Les professions libérales (en nom propre ou en société), jusqu'à 5 PASS.
- Les professions médicales (en nom propre ou en société), jusqu'à 5 PASS.
- Les professions paramédicales (en nom propre ou en société), jusqu'à 3 PASS.
- Les artisans, commerçants (en nom propre ou en société), jusqu'à 3 PASS.
- Les mandataires sociaux assimilés salariés Jusqu'à 1,5 PASS. Toutefois, ils ne seront pas éligibles au bénéfice des dispositions de la Loi Madelin.
- Les micro-entrepreneurs : jusqu'à 1 PASS.
- Les créateurs d'entreprise : jusqu'à 1 PASS la première année.

➔ LIMITE D'ÂGE :

- 70 ans révolus pour la souscription de la garantie Décès/PTIA, 75 ans en âge limite de couverture.
- 65 ans révolus pour la souscription de la garantie ITT/IPT, 67 ans en âge limite de couverture.

➔ FORMALITÉS MÉDICALES ET DÉLAIS D'ATTENTE :

- Déclaration d'État de Santé jusqu'à 3 PASS et Questionnaire Médical entre 3,1 et 5 PASS.
- Déclaration d'État de Santé Simplifiée pour vos reprises à la concurrence pour les assurés jusqu'à 50 ans et jusqu'à 3 PASS.
- Abrogation des délais d'attente des garanties confort Dos et confort Psy en cas de reprise à la concurrence d'un contrat prévoyant déjà une couverture sans condition d'hospitalisation.

➔ DATE D'EFFET :

Au plus tôt, au 1^{er} du mois au cours duquel la demande d'adhésion est établie si celle-ci a lieu avant le 21 du mois en cours ; sinon, le 1^{er} du mois suivant. En cas d'effet différé, la date d'effet ne peut être qu'au 1^{er} du mois.


4. LES TARIFS

→ POSITIONNEMENT TARIFAIRE :

- Une classification des professions avantageuses, notamment pour les médicaux et paramédicaux.
- Tarif en âge à l'adhésion : pas de changement de tarif par changement de tranche d'âge.
- Déductibilité des cotisations Madelin (*Hors garanties décès en capital et mandataire sociaux*)

→ RÉDUCTIONS TARIFAIRES :

- De 10% pour les créateurs, les repreneurs et les micro-entrepreneurs.
- De 20% pour les non-fumeurs sur l'ensemble des garanties.

 COMMISSIONNEMENT	
Précompte 40/ 15 % : versement de la totalité de la commission annuelle au moment de la prise d'effet du contrat.	TCV linéaire de 0 à 20% <div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">  Possibilité d'aménagements* </div>
Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100 % : Frais d'adhésion de 0 € de 100 € Frais récurrents de 0 € à 2 € /mois	

* Renseignez-vous auprès de votre animateur commercial dédié

5. L'ADHESION ET LA GESTION

→ RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ DE L'ADHÉSION :

- Souscription simple et rapide : saisie de l'adhésion via l'extranet www.sollyazarpro.com ,
- Signature électronique de la demande d'adhésion et de la Déclaration d'Etat de Santé ou Déclaration d'Etat de Santé Simplifiée
- Réception dans les 48h du Certificat d'Adhésion définitif

→ QUALITÉ DE LA GESTION :

- Un tarificateur simple et intuitif qui vous permet :
 - D'accéder à toutes les informations utiles comme les fiches de chacun des Régimes Obligatoires des TNS
 - De connaître le coût de toutes les garanties, y compris celles qui n'ont pas été souscrites.
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48 h à réception du dossier.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

service-commercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 121

TSA 80786
92894 NANTERRE CEDEX 9

prevoyancetns@sollyazar.com